

DE LA PROTECTION A LA GESTION INTEGREE DE LA RESSOURCE DES HAUTS BASSINS VERSANTS

LA DEMARCHE HAUT-SAVOYARDE

Les collectivités des Hauts Bassins Versants Haut-Savoyard, et par extrapolation des Alpes du Nord, ont connu durant le siècle dernier un glissement rapide d'une société agro-pastorale à une société touristique qui s'est traduit par une véritable révolution des usages de l'espace et de la ressource eau.

Ainsi, il a fallu répondre à l'urgence : satisfaire les besoins grandissants en alimentation et en loisirs (neige de culture, sports d'eaux vives ...).

Ces collectivités en tête des Hauts Bassins reçoivent en haute saison touristique plus de la moitié du flux touristique de la Haute-Savoie, soit 400.000 lits sur 20% du territoire haut-savoyard.

La population est multipliée durant ces périodes par 7 voir 10, alors que les débits d'étiages peuvent être au plus bas.

Pour satisfaire les besoins, l'ensemble des ressources disponibles a été capté. C'est ainsi que ces collectivités sont alimentées par plus d'une dizaine de captages (vingt dans certains cas).

Ces ressources de type gravitaire sont d'une part très vulnérables et sensibles aux pollutions de surface, notamment aux contaminations bactériologiques. D'autre part, compte tenu de la géologie complexe des massifs, les ressources en eau ne présentent pas toujours les qualités physico-chimiques requises pour satisfaire à une alimentation en eau potable.

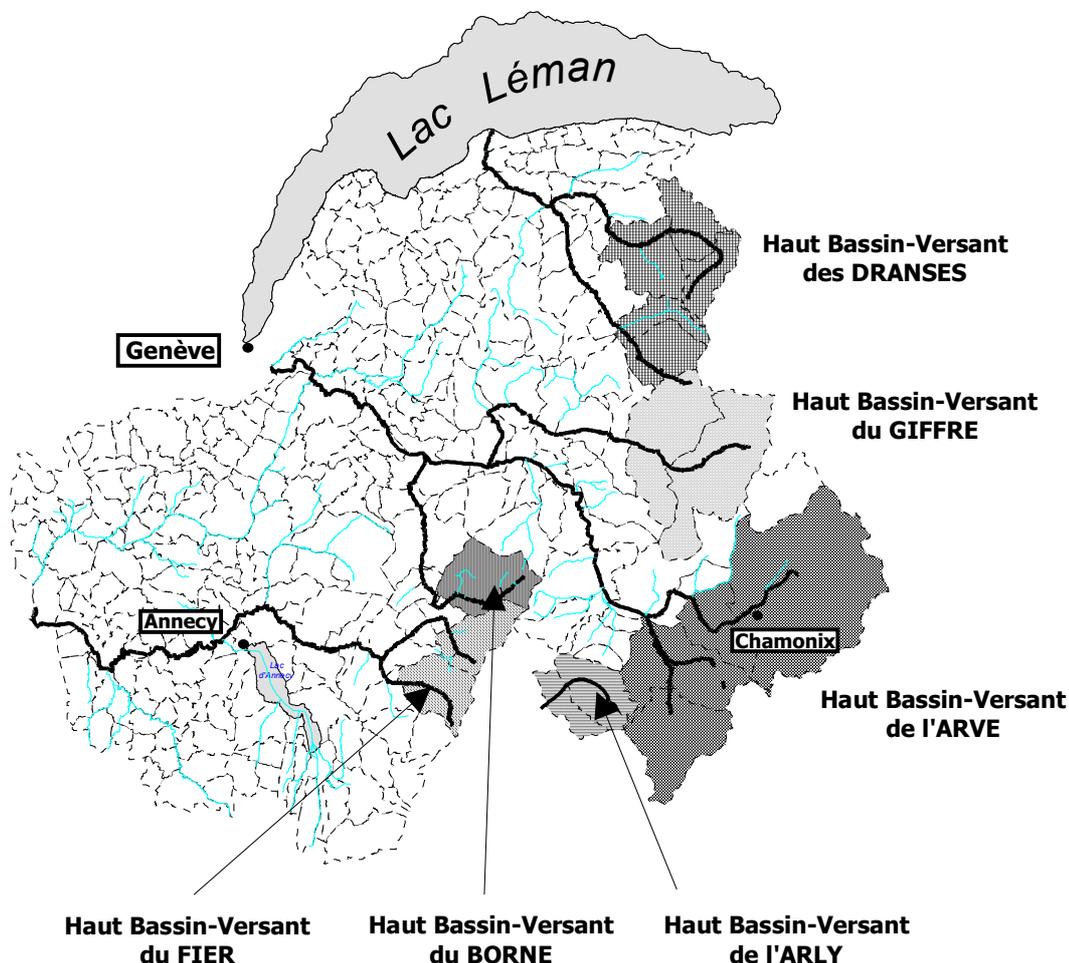
Par exemple, les eaux très douces et agressives, caractéristiques des massifs cristallins, présentent des risques de dissolution des matériaux constitutifs des canalisations et notamment du plomb.

Ces eaux sont également susceptibles de contenir des métaux toxiques tels que l'arsenic et l'antimoine, et le renforcement des normes pour ces paramètres conduira à l'abandon de captages pour l'usage AEP.

Les eaux séléniteuses ou turbides sont aussi monnaie courante sur ces hauts bassins versants.

Malgré son abondance apparente, l'eau naturellement potable peut être rare en zone de montagne.

HAUTE SAVOIE : les Hauts Bassins-Versants



Le *programme connaissance et protection de la ressource en eau* mis en place par le Conseil Général de la Haute-Savoie et l'Agence de l'eau depuis 1991 avec le concours technique de Sed Haute-Savoie, a été l'occasion d'engager une véritable réflexion sur *l'optimisation de la gestion qualitative et quantitative de la ressource*. Ce programme, ouvert à l'ensemble des collectivités du département pour répondre aux prérogatives réglementaires de la loi sur l'eau et du code de la santé publique en matière de protection, trouve toute sa pertinence sur ces secteurs à forts enjeux.

L'approche protectrice de la ressource eau d'une collectivité d'un Haut Bassin Versant passe par une connaissance exhaustive de la ressource utilisée de façon permanente ou occasionnelle. Pour se faire, un véritable dialogue de confiance doit s'instaurer avec la Commune et les différents acteurs pour connaître toutes les données du problème.

1- DE LA CONNAISSANCE A LA PROTECTION : UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE.

DIAGNOSTIQUER POUR MIEUX AGIR.

Si les réservoirs et les unités de distribution sont bien identifiés et connus de l'ensemble des acteurs (collectivités, administrations), la connaissance des ressources et des captages l'est beaucoup moins. Les premiers captages datent pour la plupart des années 1930-40, très peu de données existent encore auprès des collectivités, et la mémoire collective s'est émoussée au fil des années.

Les captations réalisées dans l'urgence durant les années 1970-80, dans le but de satisfaire la demande, ont été réalisées avec peu ou pas de plans de recollement. A l'heure actuelle, il est nécessaire d'engager des recherches documentaires et des investigations de terrain :

- Le recueil des données documentaires se fait auprès de la collectivité (lorsque celle-ci existe), des administrations (DDASS, DDAF), des maîtres d'œuvre, mais aussi dans bien des cas auprès des Archives Départementales.
- Les données terrains viennent valider cette base documentaire : positionnement de la ressource, descriptif des ouvrages et de l'aire captante, mesure des débits, de la turbidité de la ressource, identification de la vulnérabilité des ressources et des pollutions potentielles. Il est aussi indispensable de bien connaître les perspectives d'urbanisme et les aménagements envisagés dans la périphérie du captage.

L'ensemble de ces éléments de caractérisation de la ressource est structuré, géoréférencé dans une base de données. Il sera synthétisé dans un document nommé « dossier de caractérisation » composé de données techniques et cartographiques pertinentes qui seront remises à l'hydrogéologue et à la collectivité.

Cette appropriation ou ré-appropriation de la connaissance est une étape indispensable pour engager la visite de l'hydrogéologue agréé, moment fort de cette démarche participative.

UN MOMENT FORT DE LA CONCERTATION : L'INTERVENTION DE L'HYDROGEOLOGUE AGREE

L'ensemble des acteurs y est convié afin que les problèmes puissent être abordés par tous en même temps. Ainsi l'instance sanitaire (DDASS), les élus de la collectivité, la Chambre de l'Agriculture et le Maître d'œuvre sont associés à cette approche qualité pour protéger la ressource tout en préservant au mieux l'espace et les usagers. Le rapport de l'hydrogéologue est ainsi le fruit de cette démarche.

Des opérations de traçage, des enquêtes sanitaires peuvent, le cas échéant, être demandées par l'hydrogéologue afin de valider certaines hypothèses, de préciser ou confirmer les périmètres définis.

Là encore, les acteurs concernés sont associés à la démarche.

La contrainte ou la modification des pratiques ne peut être admise que si elle est comprise.

Sur les Hauts Bassins Versants, les enjeux de la protection sont importants : pastoralisme, rejet de restaurants d'altitude, décharges sauvages, pistes de ski, chalets d'alpages et effluents, pollutions liées aux voiries (salage, hydrocarbures...) exploitation forestière, stockage d'hydrocarbure, excavation de sols pour création des pistes, etc... Autant d'éléments propices aux pollutions de la ressource.

Les résultats des études et la présentation du rapport de l'hydrogéologue doivent se faire dans la concertation. La qualité de l'eau est l'affaire de tous.

En effet, présenter clairement les enjeux, au travers de supports cartographiques visuels permet de poser les problèmes et d'apporter les solutions. Mesurer les contraintes, chiffrer les coûts de la protection, apporter des solutions réalistes et pertinentes, tels sont les buts du dossier technique.

2- LE DOSSIER DIAGNOSTIC : UNE AIDE A LA DECISION INDISPENSABLE

Ainsi ce dossier intègre l'ensemble des coûts de la protection :

- Coût lié aux servitudes induit des périmètres :

La Chambre de l'Agriculture réalise des études sur la base du protocole d'accord co-signé par le Conseil Général, l'Agence de l'Eau et le monde agricole. Ces études permettent de mesurer au mieux la contrainte supportée par les agriculteurs dans les périmètres rapprochés. Outils de sensibilisation, ces études fixent les indemnités de l'éventuel préjudice subit.

- Coût des travaux : préconisés par l'hydrogéologue mais aussi chiffrage d'alternatives.

Le dossier technique sur lequel la collectivité et les administrations doivent se prononcer doit tenir compte de ces enjeux. Ainsi, la collectivité doit se poser les bonnes questions en terme d'optimisation de la gestion qualitative et quantitative des ressources : doit-elle conserver l'ensemble de ses ressources ? Doit-elle favoriser le maillage de ses réseaux ? Doit-elle privilégier l'amélioration du rendement de son réseau, les ressources en nappes plutôt que les ressources gravitaires ?

On constate que cette démarche apporte les meilleures réponses aux problèmes posés. Ainsi 20% des captages de médiocre qualité sont abandonnés et restitués au milieu hydrographique de proximité ; parallèlement, des plans pluriannuels d'optimisation des réseaux sont mis en place, des maillages de réseaux sont réalisés...

3- VERS LA MISE EN ŒUVRE D'UNE GESTION INTEGREE DE LA RESSOURCE

La procédure d'utilité publique qui entérine la démarche administrative doit être le commencement d'une véritable politique de qualité de l'eau au niveau du Haut Bassin Versant.

Dès lors, sont engagés les travaux de protection : reprise des captages, matérialisation des périmètres immédiats, traitement des pollutions dans un environnement immédiat, mise en place le cas échéant d'unité de traitement, mais aussi sur l'ensemble du périmètre rapproché mise en œuvre des mesures permettant de limiter ou supprimer toutes pollutions accidentelles ou diffuses. L'ensemble de ces travaux doit répondre à une approche qualité prenant en compte à la fois la protection et l'amélioration qualitative de la ressource, mais aussi l'intégration paysagère, et la prise en compte de la spécificité du milieu (pente, pistes de ski...).

C'est aussi l'occasion d'engager une véritable réflexion sur la mise en place d'un plan de gestion visant à concilier au mieux l'activité pastorale, l'activité forestière, l'urbanisation, l'activité touristique et la gestion de la ressource AEP.

Cette bonne gestion s'appuiera d'une part sur la mise en place de protocole d'accord établi entre les partis, d'autre part sur des outils qui permettront de porter à connaissance et d'informer l'ensemble des acteurs respectueux des règles édictées. Ainsi, les bases de données capitalisées tout au long de la procédure au sein d'un Système d'Information Géographique peuvent être les fondations de cet observatoire qui s'enrichira au fil du temps. Outil de suivi mais aussi de mesure de la qualité des milieux, ce SIG favorisera l'avancée d'une véritable gestion intégrée des Hauts Bassins

Versants. Cette pertinence sera accrue lorsque l'ensemble des ressources publiques mais aussi privées sera pris en compte.

Toutes ces actions qui s'inscrivent dans le programme départemental (CG 74, Agence de l'Eau RMC) n'ont pu être mises en œuvre que grâce à une démarche validée par l'ensemble des partenaires (maître d'ouvrage, DDASS, hydrogéologues, DDAF, chambre d'agriculture, ONF, CRPF, maître d'œuvre). Une méthode qui a été confortée par des outils partagés. Résurgence, Saga, et des bases de données cartographiques gérées par la Régie départementale de Gestion des Données 74.

Pierre FRANCILLARD SED 74
Dominique REIGNIER DDASS 74